

Compte rendu de la
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 octobre 2025 à 14h30

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE le 14 octobre 2025 à 14h30, selon convocation en date du **6.10.2025**, de Monsieur Raoul RECHIGNAC, Maire.

Sont présents :

Chantal BREGERE	P	Pascal RAMPNOUX	P	Olivier PUYMERAIR	P	Éric RIVET	A
Jean-Pierre DUBOIS de LAVAUGUYON	E	Claudette FRIQUET	P	Sylvain DJEROU	A	Kristiane HINK	A

A : Absent, E : Excusé, P : Présent

Le quorum / suivant article L2121-17 du CGCT

Pascal Rampnoux est désigné secrétaire de séance.

● **Info du Maire.**

○ **Repas fin d'année.**

Date : 7 décembre 12h salle des fêtes. **Traiteur :** La Cabane.

Propositions de menus :

En apéritif un kir et ses amuses bouches. Entrée : Salade gersoise.

Plat : Blanquette de veau riz pilaf. Plateau de fromages Dessert : Tarte aux myrtilles.

café, vin rouge et rose.

Au prix de 37€ par personne

Rappel : ce repas est offert à tous les habitants de la commune de plus de 65 ans sur inscription auprès de la mairie, avant le 15 novembre. Les personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales, ne pouvant participer au repas, se verront offrir un colis. Colis disponible ensuite en mairie. Pour toutes les autres personnes qui souhaitent participer à ce repas, merci de vous déclarer.

○ Spectacle Tchékov Féroce (voir affiche sur panneau pocket)

Zanni compagnie.

25 Octobre 20h30 Salle des fêtes.

Entrée gratuite (paiement au chapeau).

○ **Spectacle Noël enfants.**

17 décembre 14h Salle des fêtes.

Co-organisé avec l'ALSH. Spectacle : Le blues du Père Noël.

Ouvert à toutes les personnes de la commune sur inscription.

○ **Panneaux agglomération les Dognons**

Le Département a posé les panneaux sur la départementale et les agents municipaux sur la VC3

- **Don commune**

Trois lagerstroemias (lilas des indes) ont été plantés devant la mairie par les agents municipaux. Ce bel aménagement a été rendu possible grâce au don généreux de la famille Hermitte, que la commune remercie très sincèrement pour son geste.

- **Délibération N°28/2025 relative à l'achat de bancs et de tables**

Monsieur le Maire souligne que la commune ne dispose pas actuellement d'un nombre suffisant de tables et des bancs pour assurer de manière autonome l'organisation des manifestations, et qu'il est nécessaire d'en acquérir afin de garantir une meilleure autonomie logistique et une réduction des coûts de location

- Devis 60 bancs et 30 tables (devis consultables en Mairie)
- ✓ Choix 1 : Tables en bois modèle cornière pin vernis pieds métalliques vert- pliant longueur 220x80 cm pour 8793HT
- ✓ Choix 2 : Tables en bois modèle tube rond pin vernis pieds métalliques vert- pliant longueur 220x80 cm pour 9150 HT
- ✓ Choix 3 : Tables polyéthylène 8 personnes cadre métallique -pliant-200x90 pour 4965HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le choix numéro 3 et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- **Délibération N°29/2025 relative à la demande de subventions DETR pour la réfection de la toiture du bâtiment de la Poste.**

Monsieur le Maire expose le projet de réfection de la toiture du bâtiment communal de la Poste dont le coût prévisionnel s'élève à 71582,32€ HT (études et travaux). Documents consultables en Mairie.

M. le Maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette demande de subvention, inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune et charge le Maire de toutes les formalités de demande de subvention DETR.

- **Délibération N°30/2025 relative à la demande de subventions CTD pour la réfection de la toiture du bâtiment de la Poste.**

M. le Maire informe le conseil municipal que ce projet (voir ci-dessus) est éligible aux CTD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette demande de subvention, inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune et charge le Maire de toutes les formalités de demande de subvention CTD.

- **Délibération N°31/2025 relative à la revalorisation de la redevance assainissement.**

Compte tenu que le budget assainissement doit être équilibré et qu'en 2024 la redevance n'a pas été augmentée.

M. le Maire propose de la réévaluer de 10% à compter du 1er janvier 2026. Les nouveaux montants seront : Abonnement : 110,11€ HT. Consommation : 2,23€ HT/m³

Pour les habitations non reliées au réseau communal de distribution d'eau potable les propriétaires ont le choix soit :

D'installer un compteur permettant de mesurer le volume d'eau rejeté dans le réseau d'assainissement. Il doit être agréé par la Mairie et être accessible en permanence au personnel

communal pour permettre son relevé. Dans l'attente de son installation la facturation forfaitaire ci-après sera appliquée.

soit :

D'opter pour une facturation forfaitaire de 40 m³/an par habitant du foyer.

La facturation (abonnement et consommation) sera appliquée dès le 1er mars 2022 à tous les foyers desservis par le réseau d'assainissement.

Le montant du raccordement reste inchangé à savoir 1000€ payable en 2 ans (500€/an).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Délibération N°32/2025 relative à l'attribution de subvention aux associations « Les amis de Lavauguyon ».**

L'association Les Amis de Lavauguyon a sollicité une subvention de 1000€ (documents consultables en Mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'octroi de cette subvention. (pour mémoire 2024:1000€)

- **Délibération N°33/2025 relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Entre l'herbe et le vent ».**

Lors du forum des associations du 13 septembre à Maisonnais, afin d'éviter des démontages de chapiteaux l'association Entre l'Herbe et le Vent a prolongé la location de ceux de Cognac la Forêt pour la Fête du miel la semaine suivante. M. le Maire propose de rembourser l'association des frais de location (300€).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce remboursement.

- **Délibération N°34/2025 relative à l'acceptation d'un don.**

M^{me} Maveyraud Odette propose de faire don à la commune de sa parcelle A 1172 à Vieux Château afin d'y entreposer les déchets verts communaux. Voir ci-après les caractéristiques de cette parcelle (consultables en Mairie).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, remercie Odette Maveyraud pour sa proposition mais après analyse, s'agissant d'une zone humide, cette parcelle ne peut pas être utilisée par la commune.

- **Délibération N°35/2025 relative à l'installation d'une caméra de surveillance à l'éco point du bourg et au stade.**

Afin de décourager les incivilités de plus en plus fréquentes, M. le Maire propose d'y installer une caméra de surveillance.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ces installations.

Délibération N°36/2025 relative à la redevance Performance systèmes d'assainissement

Délibération consultable en Mairie.

FIN DU CONSEIL 16h00

LE MAIRE Raoul RECHIGNAC

le secrétaire Pascal RAMPNOUX